

DECRET N° 81-101 du 7 Avril 1981

chargeant le Camarade François DOSSOU, -
Ministre des Transports et des Communi-
cations, de l'intérim du Camarade
Girigissou GADO, Ministre des Travaux
Publics, de la Constuction et de l'Ha-
bitat pour compter du 9 Avril 1981.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance n° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret n° 80-39 du 12 février 1980 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

D E R C E T E :

Article 1er.- Pour compter du 9 Avril 1981, le Camarade François
DOSSOU, Ministre des Transports et des Communications est chargé
de l'intérim du Ministre des Travaux Publics, de la Construction
et de l'Habitat pendant l'absence du Camarade Girigissou GADO.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 7 Avril 1981

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU.

Ampliations : PR 6 CC du PRFB 4 ANR 4 CPC 6 BGG 4 SPD 2 MTC-MTPCH 6
Autres Ministères 20 DPE-DAJL-INSAE 6 IGE et ses Sections 4 DCCT 1
ONEPI-Gde Chanc. 2 UNB-FASJEP-BN 6 BCP 1 JORPB 1.-